

CONDITIONS

1. Résider en France
2. Être inscrit à France Travail en tant que demandeur d'emploi - à défaut se déclarer au chômage (et le prouver).
3. Avoir un numéro de chercheur d'emploi (Identifiant France Travail)
4. Avoir un contact avec son conseiller

PROCEDURE

1. Rencontrer son conseiller France Travail avec le programme de la formation et défendre son projet AIF (Aide individuelle à la formation). Montrer l'intérêt pour France Travail : capacité de réussir aux EVC de la PAE...
2. Avoir la validation orale du conseiller afin de faire la demande d'entrée en formation auprès de AGAPE Formation (EVC-PAE Formation). Le conseiller retrouvera les références de la formation sur le site KAIROS France Travail
3. Nous contacter ensuite pour nous mettre à disposition votre Identifiant France Travail et votre numéro de zone géographique France Travail (Exemple : Le Mans, Pays de la Loire = 013).
4. Une fois ces éléments en notre possession, nous générons une demande (devis de formation) sur le site de France Travail.
5. Après création du dossier, vous êtes averti aux fins de valider la demande sur votre espace demandeur d'emploi (site de France Travail). Rubrique Mon parcours de formation ⇒ mes demandes de financement ⇒ puis Validation du devis.
6. Après votre validation, informez votre conseiller(e) qui doit impérativement valider le devis (après concertation avec la direction France Travail).
7. Une fois la validation France Travail, vous entrez en formation auprès de EVC-PAE Formation.
8. Vous devez alors valider votre présence à chaque session (validation électronique) jusqu'à la fin de la formation.

